

CHARTRE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS DES COUREURS

En tant que titulaires de licences UCI et membres de la communauté cycliste, les coureurs bénéficient de droits et assument des responsabilités pour promouvoir les valeurs du cyclisme et protéger l'intégrité du sport. Cette charte vise à énoncer clairement ces droits et responsabilités, en favorisant un environnement respectueux, propre, sûr, équitable et éthique dans le monde du cyclisme. Elle s'inspire de la Déclaration sur les droits et responsabilités des athlètes du CIO.

A. Droits des coureurs

1 Protection de l'intégrité physique et morale

Être protégés contre toute forme de discrimination, de harcèlement ou de traitement dégradant, que ce soit sur ou en dehors des compétitions.

2 Intégrité des compétitions

Participer à des compétitions justes et équitables, en bénéficiant de procédures transparentes et de calendriers appropriés.

3 Accès à l'information

Avoir accès en temps utile à des informations pertinentes les concernant et concernant les compétitions. Avoir le respect de leur vie privée, y compris la protection des données personnelles et des informations médicales, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

4 Liberté d'expression

S'exprimer librement, tout en reconnaissant les limites imposées par les règles disciplinaires de l'UCI (par ex. l'interdiction des insultes et de la diffamation, etc.)

5 Signalement

Signaler tout comportement contraire à l'éthique et à la réglementation sans craindre de représailles.

6 Représentation

Se faire représenter par des athlètes élus dans les différents Commissions UCI.

7 Education

Accéder à l'éducation sur les éléments liés au cyclisme

B. Responsabilités des coureurs

1 Conformité aux règles

Se conformer aux règlements de l'UCI, lois nationales, et normes énoncées dans cette charte, en signalant tout comportement contraire à l'éthique ou à la réglementation de compétition, la discrimination, les abus et le harcèlement.

2 Respect

Respecter leurs pairs, les volontaires, les officiels, les supporters et tous les acteurs impliqués dans le monde du cyclisme.

3 Fair-play

Respecter l'intégrité du cyclisme, participer aux compétitions de manière loyale, évitant toute forme de fraude, manipulation de compétition, dopage, discrimination ou abus.

4 Coopération

Coopérer pleinement avec les organes et autorités de l'UCI lorsque cela est demandé ou requis par les règlements UCI (par ex. procédures médicales, antidopage, disciplinaires, etc.).

5 Promotion des valeurs du cyclisme

Promouvoir les valeurs positives du cyclisme, contribuant ainsi à améliorer l'image et l'intégrité du cyclisme. Jouer un rôle de modèle, notamment en promouvant un cyclisme propre, sûr et équitable.

6 Education

S'informer et être conscient de ses responsabilités.

En acceptant ces droits et responsabilités, les athlètes contribuent à la préservation et à l'amélioration du caractère éthique du cyclisme, favorisant un environnement où l'esprit sportif, l'équité et le respect prévalent. Cette charte a été présentée à et adoptée par le Comité Directeur de l'UCI le 12.06.2